

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2024
DN/NC

Objet : Nomination des membres de la CAO (Commission d'Appel d'Offres)
N° : DCM_2024/069
PUBLIÉE LE : 21/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 13 mai à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, premier Adjoint au Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ADOLPHE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY, Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Claude LAURENT, Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIT ABSENTE :

Laetitia SACCHIERO

Conseillers en exercice : Présents : 25 - Absents : 1 – Pouvoirs : 3 - Votants : 28

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer la composition de la commission d'appel d'offres CAO.

Monsieur le Maire propose d'appliquer les dispositions de l'article L 2121-21 qui prévoit que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE FIXER** comme suit la composition des commissions d'appel d'offres :

| TITULAIRES | SUPLÉANTS |
|----------------------------------|---------------------------------|
| Jean Philippe VAUTRIN, Président | CARÉ Florent, Président délégué |
| Patrick BARREY | Lætitia SACCHIERO |
| Benoît REYRE | Laila AHADDAR |
| Olivier LEMOINE | Martine JONVILLE, |
| Claude LAURENT | Suzel RICHARD |
| Gérard LANDO | Jessica LEROY |

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire

Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN



La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification

